République et Canton de Neuchâtel

COMMUNE DE LA TENE

Rapport de la commission ad hoc chargée d'étudier un concept communal pour l'accueil extrafamilial

Monsieur le président,
Mesdames, Messieurs,

1 Introduction

Le 18 mars 2010, le Conseil général, sur proposition du Conseil communal, a nommé une commission ad hoc chargée d'étudier un concept communal pour l'accueil extrafamilial (ci-après : la commission), composée de 6 membres.

La commission s'est ainsi constituée :

- présidente : Jeannine Mallet (ELT)
- vice-présidente : Silvia Praz (PLRT)
- secrétaire : Lionel Jourdan (PSLT)
- membres : Sylvie Fassbind-Ducommun (PSLT), Sabine Penaloza (ELT) et Giuseppe Togni (PLRT)
- Michel Muster, conseiller communal en charge du dicastère de la prévoyance sociale, a assisté aux séances

La commission s'est réunie à 12 reprises entre le 28 avril 2010 et le 8 juin 2011 avec pour objectifs de/d' :

1. évaluer les besoins de la population en matière d'accueil extrafamilial
2. établir un cahier des charges d'une structure d'accueil parascolaire adaptée à notre commune
3. déterminer le type de structure publique ou privée à créer
4. évaluer l'offre des locaux disponibles

Le 19 mai 2010, les membres disponibles ont par ailleurs visité la crèche Les Moussaillons.

La régularité des séances a permis à la commission d'être efficace et il en est ressorti qu'une demande accrue de places aussi bien préscolaires que parascolaires est requise, provenant tant des familles que des entreprises.

2 Evaluer les besoins

Afin d'évaluer les besoins spécifiques de la commune de La Tène en matière d'accueil extrafamilial, la commission a rédigé un questionnaire (Cf. annexe).

Le questionnaire fut envoyé aux parents des 600 enfants potentiellement concernés par un accueil extrafamilial. Ce sont 145 retours de ceux-ci qui ont permis de mener une étude des besoins. Un très fort intérêt a été manifesté par près de 70 familles, ce qui correspond à presque 50% des questionnaires en retour ou près de 10% des familles concernées.

Synthèse des réponses

1. Nombre de réponses	145

2. Familles qui ont besoin d'une structure d'accueil	70
Familles avec besoin(s) immédiat(s)	44
Nombre d'enfants concernés	77
Familles avec besoin(s) futur(s)	58
Nombre d'enfants concernés	102

3. Autres informations	
Besoins en jours par semaine et par enfant	2.4 à 2.6
Familles insatisfaites de leur solution actuelle de prise en charge de leurs enfants (mamans de jour, famille, voisins, etc.)	21

Remarque : les résultats sont conformes aux bases légales, ce qui montre une fiabilité des données recueillies au travers de l'enquête. En effet, selon la nouvelle loi sur l'accueil extrafamilial et en fonction de la population enfantine actuelle, la commune doit assurer, d'ici à 2014,

- 50 places préscolaires et
- 72 places parascolaires, soit un total de 122 places

normes variant en fonction du nombre d'enfants.

Globalement, il ressort de cette enquête que les places actuelles (37 préscolaires et 22 parascolaires) ne suffisent pas que ce soit en préscolaire ou en parascolaire.

Par ailleurs, en relation avec cette étude, la commission a rencontré les responsables (direction) de la crèche Les Moussaillons (crèche bien connue de notre commune) et la société Amalthée (spécialisée en projets et gestion de crèches et de structures d'accueil ; www.amalthee.ch), afin d'approfondir sa réflexion en tenant compte des résultats de l'enquête, des aspects légaux et budgétaires spécifiques aux structures d'accueil.

3 Cahier des charges

Un contact a été pris avec la société Amalthée (Cf. ci-dessus) qui conçoit, sur mandat, des structures d'accueil, pouvant aussi par la suite en assumer la gestion. D'autres contacts ont été pris avec les directrices des Moussaillons.

L'objectif de ces échanges était de permettre à la commission d'élaborer un cahier des charges global du concept communal d'accueil extrafamilial.

Les directrices des Moussaillons ayant montré leur intérêt à prendre en charge une nouvelle structure d'accueil sur le plan communal, le Conseil communal a décidé d'entrer en matière avec elles pour une collaboration étendue. La commission a donc renoncé à établir un cahier des charges plus précis.

4 Déterminer le type de structure

Au travers d'une part de l'enquête et compte tenu d'autre part des impératifs légaux fixés par le canton, il apparaît que deux structures distinctes doivent être créées :

1. une structure préscolaire s'adressant aux enfants âgés de 0 à 4 ans
2. une structure parascolaire s'adressant aux enfants âgés de 4 à 12 ans

Comme indiqué préalablement, la direction de la crèche Les Moussaillons est d'accord d'assurer la conduite de ces deux structures. Le type de partenariat dépendra alors de l'évolution du projet lié aux locaux. Il est par ailleurs évident que plusieurs sites devront être utilisés.

La séparation entre pré et parascolaire est conditionnée par le fait que les heures d'ouverture et le type de prise en charge sont très divers ; le choix d'un seul intervenant pour la gestion et les liens avec l'administration communale est pertinent et doit être suivi.

5 Offre de locaux

Nous savons qu'une extension in situ des Moussaillons n'est pas réalisable, notamment en raison de l'indisponibilité de surfaces nécessaires. De plus, l'obligation légale de bien séparer les populations préscolaires et parascolaires, autant en de places et équipements qu'en gestion (tarification différenciée, heures d'occupation différentes, etc.), a motivé la commission à entreprendre une recherche de locaux.

Les premiers entretiens avec Les Moussaillons ont permis de faire un inventaire des besoins en locaux nécessaires :

1. pour le domaine préscolaire, en fonction des chiffres disponibles à la date de l'étude, 300 m² sont nécessaires, sans tenir compte des surfaces de service comme la salle des siestes, les toilettes adaptées, la cuisine, l'économat, le bureau, un local pour changer les bébés, la douche, le local à poussettes, le local à jeux et un espace jeux extérieur propre à la crèche ; probablement que certains locaux pourront/aient être mutualisés pour les divers occupants de site
2. pour le domaine parascolaire, les surfaces occupées actuellement par Les Moussaillons sont suffisantes avec possibilité d'étendre l'offre aux 6e année, actuellement en secteur secondaire, mais en secteur primaire lors de l'entrée en vigueur d'HarmoS

Nous sommes allés plus loin que la simple évaluation de l'offre de locaux. Différents scénarii ont été analysés et nous vous présentons dans ce rapport les solutions retenues.

Au préalable, il est important de rappeler que nous avons pu trouver une entente de principe avec la paroisse réformée de l'Entre-deux-Lacs pour la construction de la structure d'accueil sur le terrain qui se trouve Rue des Couviers 10.

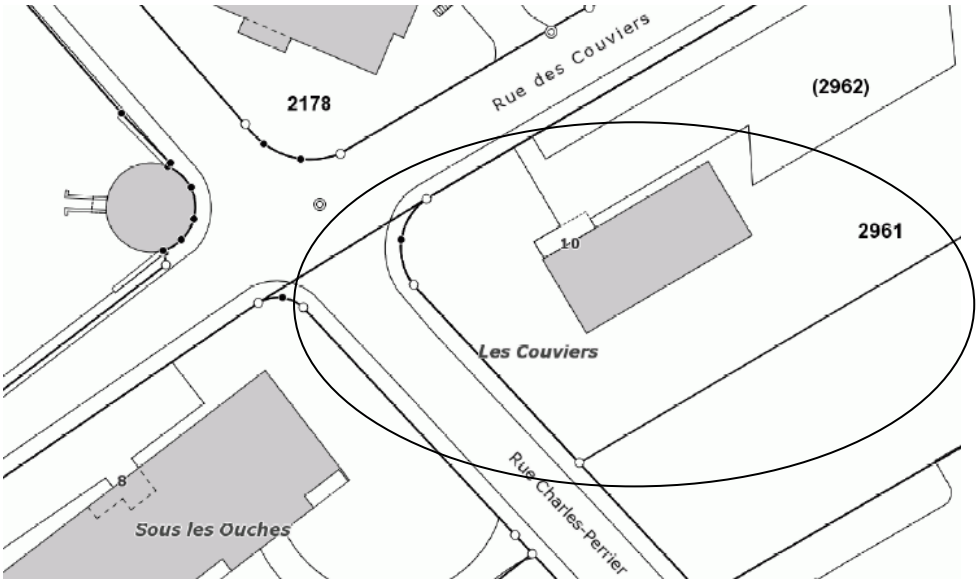

Figure 1 : Localisation de la chapelle / Rue des Couviers 10

Ainsi, un projet consiste en la construction d'un bâtiment sur cette parcelle, selon les données suivantes :

1. surface 3'000 m² (estimation)
2. surface bâtie 750 m² (estimation)
3. volume constructible 6'000 m³ (estimation)

Des discussions sont actuellement en cours avec la paroisse et une coopérative de logements pour définir le concept d'un immeuble et sa gestion, qui abritera :

1. la structure d'accueil préscolaire
2. les locaux pour les activités de la paroisse
3. le logement d'un responsable de la paroisse
4. des logements

Pour être complets et honnêtes, il faut reconsidérer le développement d'un accueil extrafamilial sur Wavre. En effet, une étude a été faite pour adapter l'ancien bâtiment administratif de Wavre dans la perspective d'y accueillir une structure d'accueil, mais le projet doit sans doute être abandonné pour les raisons suivantes :

1. seule une structure préscolaire de 28 places pourrait y être exploitée dans les conditions budgétaires légales
2. l'accueil parascolaire lié au collège de Wavre devrait de ce fait de toute façon se faire à Marin

Enfin il faut préciser qu'avant la réalisation de nouveaux locaux, mais pour répondre aux besoins actuels évidents, il faut recourir à des locaux provisoires.

6 Conclusion

La commission encourage votre Autorité à accepter et à poursuivre les propositions de son rapport, soit :

1. confier la gestion des structures d'accueil à l'association Les Moussaillons par leurs deux directrices, soit 50 places d'accueil préscolaire et 72 places d'accueil parascolaire (chiffres obtenus en rapport à la population enfantine en juin 2011 et selon la loi LAE)
2. répondre aux besoins en locaux supplémentaires, soit construire un bâtiment en partenariat avec la paroisse protestante de l'Entre-deux-Lacs (propriétaire), la commune de La Tène (utilisatrice au travers de l'association Les Moussaillons) et une société coopérative d'habitation (habitat)
3. charger le Conseil communal de recourir à des locaux provisoires pour héberger progressivement les écoliers dans une structure d'accueil parascolaire avant la construction d'une nouvelle crèche

La commission s'est efforcée d'appréhender l'ensemble de la problématique, afin de répondre aux attentes de la plupart des familles (environ 10% des familles !) et des obligations légales imposées à la commune de La Tène, à savoir offrir un taux suffisant d'accueil extrafamilial d'ici 2014 (cette obligation dépendant toutefois du résultat – positif – de la votation cantonale du 19 juin 2011).

Pour ces raisons, la commission prie votre Autorité de prendre acte du présent rapport et d'entériner sa dissolution.

Veuillez agréer, Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, l'assurance de notre considération distinguée.

Pour la commission ad hoc chargée d'étudier un concept communal pour l'accueil extra familial,

La présidente,	Le secrétaire,
Jeannine Mallet	Lionel Jourdan

Annexe : Questionnaire adressé aux parents des 600 enfants potentiellement concernés par un accueil extrafamilial